



L'ACCOMPAGNEMENT DES UNIVERSITÉS PAR L'ÉTAT

1/ Un plan de formation triennal ambitieux mis en place dès janvier 2008

- Il s'adresse aux personnels d'encadrement des universités et à l'encadrement supérieur
Coût : 1 M€ environ
 - 500 agents en ont déjà bénéficié
 - plus de 1500 personnels en bénéficieront (*présidents, vice-présidents, secrétaires généraux, agents comptables et DRH, ainsi que les chefs de services*)
 - plus de 50 sessions de stage (*de 2 à 12 jours*)
- Il porte sur :
 - le management et le pilotage
 - les finances et le contrôle de gestion
 - la gestion des ressources humaines
 - la gestion patrimoniale
 - les systèmes d'information

2/ Une subvention exceptionnelle de 250 000 € pour les universités qui passent à l'autonomie

- 200 000 €
 - Pour financer les formations des personnels
 - Pour recourir à des cabinets externes de consultants spécialisés dans les processus de changement
- 50 000 €
 - Pour financer une politique indemnitaire envers les personnels investis dans le passage aux compétences et surcoût de rémunération pour le recrutement de profils particuliers

3/ Des moyens et des emplois

- Un nouveau modèle de répartition des moyens, prenant en compte l'activité et la performance des établissements
- Un plan de requalification des emplois pour accroître l'encadrement:
 - En 2008, 721 emplois ont été requalifiés :
 - 453 emplois de catégories B et C requalifiés en A
 - 268 emplois enseignants et de catégorie C requalifiés en B